Les frais du PER assurantiel PER LIGNAGE*

Montant minimal de versement initial :

1 000 €

Frais	d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :		10 €
	Frais annuels		
	Frais de gestion du plan (en phase de constitution et de liquio	dation)	
	Frais des supports	,	
	Fonds en euros (Sécurité en Euro)		
	• 0,84% maximum		
	Support unités de compte		
	 0,96% maximum (hors SCPI) 		
	 1,193% maximum pour les supports SCPI 		
	Gestion Horizon Retraite	0% supplémentaire	
	Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais		
	Frais de gestion des fonds		
	1/ Gestion libre		
	Fonds actions** (moyenne)		1,84%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,58%
	Fonds obligations (moyenne)		1,17%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,39%
	Fonds immobilier**** (moyenne)		1,48%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,28%
	Fonds diversifiés (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions***		2,29%
	Donc taux de retrocessions de commissions		0,78%
	2/ Gestion Horizon - Profil Prudent (allocation 20 avant le dépar	rt à la retraite)	
	Ensemble des fonds (moyenne)		1,03%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,51%
	3/ Gestion Horizon - Profil Equilibre (allocation 20 avant le dépa	art à la retraite)	
	Ensemble des fonds (moyenne)		1,30%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,64%
	4/ Gestion Horizon - Profil Dynamique (allocation 20 avant le départ à la retraite)		
	Ensemble des fonds (moyenne)		1,55%
	Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,76%
	Autres frais annuels		
	frais forfaitaires	Non applicable	
	frais proportionnels	Non applicable	

Frais ponctuels	nar opération	(tauv ou	montant	mavimal)
i i ais polictuets	שמו טשכו מנוטוו	Itaux ou	IIIUIILAIIL	παλιπιαι

Frais sur versement/Frais de transfert entrant

4,50% maximum

0%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) Frais d'arbitrage

1/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Libre

- 0,50% maximum plafonné à 75€
- Programmes d'arbitrages : 1% maximum plafonné à 150€

2/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Horizon Retraite

• 0%

Nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Frais de transfert sortant vers un autre produit

- 1% les 5 premières années de détention (avant 62 ans uniquement), et gratuit au-delà
- Frais supplémentaire de 15% maximum de la valeur du support en euros en cas de transfert alors que le portefeuille des actifs de couverture du plan est en moins-value latente

Frais sur les versements de rente

0% 0%

Frais de rachat/ sortie en capital

NA: non applicable

- *= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
- ** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI et FIP) et les titres vifs
- ***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
- ****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI prenant la forme d'un Autres FIA.